



# MAIRIE DE SAINT-THOMAS

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU 10 JUILLET 2020

**Présents** : Céline COULY – FEIX / Céline DANGLA / Nadine DESPIS / Laurie DESPIS – CARMONA/ Nicolas DUCOURAU / Régis DURAND / Susan FURTAK / Jean-Marc LECERF / Nicolas LEMOINE/ Nathalie LISCH / Alain PALAS / Alain REFUTIN

**Procurations** : Sylvie DELARSE donne procuration à Nadine DESPIS

**Absents excusés** : Sébastien FAVOTTO/ Pierre RAYO

Ouverture de la séance à 20h00.

Monsieur J.M LECERF est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

1) **PV : Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux**

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'ils doivent élire 3 titulaires et 3 suppléants.

Les titulaires sont PALAS Alain, Maire, DESPIS Nadine 1ère Adjointe et LECERF Jean-Marc 2ème Adjoint.

Les suppléants sont REFUTIN Alain, DURAND Regis, DANGLA Céline.

Vote à l'unanimité des membres présents (12 voix)

2) **Délibération : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Désignation des personnes appelées à siéger à cette commission.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il faut renouveler les membres qui siégeront à la commission des impôts directs.

Monsieur le Maire présente une liste de délégués titulaires et de délégués suppléants.

**Titulaires :**

Nicolas LEMOINE  
Michel EDELIN  
Nadine DESPIS  
Gérard DUMAS  
Léo DANGLA  
Anne Marie SEGOND  
Hubert PALAS  
Aline REVEL  
Joseph ORTEGA  
Elisabeth FILHOS  
Jean Claude LACAZE  
Joël PACHY

**Suppléants :**

Alain REFUTIN  
Jean Marc LECERF  
Germaine NICOLAS  
Laurie DESPIS--CARMONA  
Josiane PINEAU  
Patrick DUBEDAT  
Carole BERNE  
Corinne BOURDINOT  
Bernard BARES  
Robert CARMONA  
Frédéric GOUDIN  
Sandrine DELTEIL--LASCOURS

Après délibération le Conseil décide d'élire à l'unanimité des votants (12 Voix).

### **3) Délibération : Délégations du CNAS**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'élire deux délégués au sein de la collectivité de Saint-Thomas adhérente au CNAS : un élu et un agent.

Ces délégués, qui assisteront à l'Assemblée Départementale une fois par an, participeront au développement du CNAS et feront remonter les remarques des agents sur les prestations.

Après délibération le Conseil décide d'élire à l'unanimité des votants (11 Voix) :

- ✓ Mr LECERF Jean-Marc, Deuxième Adjoint comme délégué élu pour la durée du mandat municipal soit 6 ans.
- ✓ Madame BARRANGER Chantal secrétaire de Mairie (correspondante CNAS) comme déléguée agent.

### **Questions Diverses :**

#### ➤ Jardin partagé

Il s'agit d'un sujet qui prend de l'ampleur sur l'ensemble du territoire français et qui intéresse également le Directeur de notre école, du fait qu'il a déjà participé à une telle expérience. Ainsi, les enfants pourraient devenir acteurs durant les périodes scolaires. Ceci sous-entendrait de mettre les parents d'élèves dans la boucle dès la future rentrée de septembre.

L'objectif est de prévoir l'aménagement du terrain retenu pour cet automne.

En première approche, deux terrains à proximité de l'école pourraient convenir :

- L'un entre le château d'eau et l'église,
- L'autre entre le calvaire bordant la marre et le macadam devant la porte principale de l'église.

C'est le second qui est retenu suite à l'évocation des sujets « ensoleillement » et « arrosage ». En effet, il paraît judicieux de s'orienter vers une solution dans laquelle un pompage de l'eau dans la marre complèterait l'aménagement de cette zone. De plus, si ce dernier était « manuel », çà serait encore mieux !

Parmi les commentaires émis, il apparaît que l'entourage de la zone pourra se faire avec des matériaux de récupération mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la beauté. Un compromis doit donc être trouvé entre réduire l'aspect économique et maintenir une décoration suffisamment agréable à l'œil.

Décision de créer un comité de pilotage ; à priori Nathalie LISCH et Céline COULY-FEIX à la tête de ce comité.

Une réunion devant le parvis de l'église est planifiée pour le jeudi 16 juillet à 18h.

#### ➤ Site internet

Une version « draft » du cahier des charges est déjà disponible mais il manque toute la partie « associations ». Afin de diffuser une première proposition de rédaction à l'ensemble de l'équipe, deux solutions sont envisageables :

- Soit nous attendons que la commission concernée recueille les éléments et les fournissent au rédacteur,
- Soit ce thème sera traité ultérieurement, après que les premières remarques soient déjà prises en compte.

Les informations sur l'amicale des aînés vont être transmises sans attendre par Alain REFUTIN. Pour le reste, la démarche de récupération des données adéquates va être enclenchée dès la semaine prochaine.

L'objectif de planification est de disposer de la version A de ce cahier des charges mi-septembre pour solliciter plusieurs prestataires sans trop attendre. La commission « COMMUNICATION » sera chargée de finaliser le document pour cette date en concaténant les commentaires reçus de chacun. Ainsi, les informations relatives aux associations devront être fournies pour fin août au maximum.

➤ Budget

Le budget pour 2020 doit être voté avant le 31 juillet. Un conseil municipal aura donc lieu le vendredi 24 juillet et la commission « BUDGET » devra donc se réunir préalablement.

Pour cette année, il est nécessaire d'estimer un coût pour les projets « site internet » et « jardin partagé », « Parcours santé » et autres.

➤ Personnes en perte d'autonomie

Plusieurs structures sont envisageables : Accueil de jour/Foyer de vie /Maison sénioriale ...

A date, il n'est pas question d'intégrer ce projet dans le prochain budget mais de commencer à réfléchir à la structure qui semble la plus appropriée. La création d'une commission ciblée sur ce thème paraît nécessaire ...

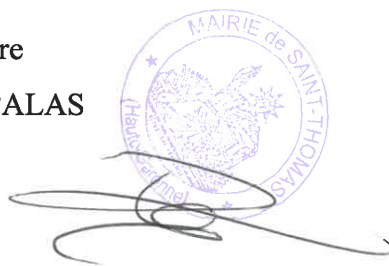
Concernant la localisation, ce sont des terrains communaux qui seraient les plus appropriés pour recevoir cette structure, de par la proximité avec le lac et le futur parcours de santé.

➤ Bulletin Municipal

Le bulletin municipal a été récupéré chez l'imprimeur. La distribution sera faite par lieu-dit en fonction de la localisation des membres du Conseil.

Plus Aucune questions diverses n'étant émises, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire  
Alain PALAS



Mairie de Saint Thomas – Place du Village – 31470 Saint Thomas

Tél : 05.61.91.74.62 – Mail : [contact@mairie-saint-thomas.fr](mailto:contact@mairie-saint-thomas.fr)